

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
portant MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS BIATSS DE L'UCA**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 11 MARS 2022,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu l'avis du Comité Technique de l'Université Clermont Auvergne en date du 2 mars 2022 ;

PRESENTATION DU PROJET

Cette délibération vise à modifier les montants socles de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dans le cadre du RIFSEEP mis en place à l'UCA pour certaines catégories de personnels (catégories C et B).

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 :

La délibération n° 2020-06-19-04 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne en date du 19 juin 2020 est modifiée comme suit :

CATEGORIE	ITRF	ATSS	BIBLIOTHEQUE	SANTE SOCIAUX	MONTANTS AU 1 ^{er} janvier 2022
Catégorie A	IGR hors classe	Attaché d'administration de l'Etat hors classe (+DDS)	Conservateur général		792€
	IGR 1 ^{ère} classe		Conservateur en chef		742€
	IGR 2 ^{ème} classe		Conservateur Classe normale		668€
	IGE hors classe	Attaché principal d'administration de l'Etat	Bibliothécaire hors classe	Infirmier hors classe	570€
	IGE 2 ^{ème} classe	Attaché d'administration de l'Etat	Bibliothécaire classe normale	Infirmier classe normale et supérieure	469€
	ASI			Assistant service social principal	420€
Catégorie B	TCH classe exceptionnelle	SAENES classe exceptionnelle	BIBAS classe exceptionnelle		405€
	TCH classe supérieure	SAENES classe supérieure	BIBAS classe supérieure		405€
	TCH classe normale	SAENES classe normale	BIBAS classe normale		405€
Catégorie C	ATRF C3 (ex E6)	ADJAENES C3 (ex E6)	Magasinier C3 (ex E6)		304€
	ATRF C2 (ex E4 et E5)	ADJAENES C2 (ex E4 et E5)	Magasinier C2 (ex E4 et E5)		304€
	ATRF C1 (ex E3)	ADJAENES C1 (ex E3)	Magasinier C1 (ex E3)		304€

**Ces montants sont des montants socles et s'entendent bruts, en euros et pour une quotité de travail de 100%.
L'IFSE socle correspond à un montant plancher.**

Article 2 :

Les modifications prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Membres en exercice : 41

Votes : 25

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 9

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2022-03-11-14

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :